



# ECOLE NOTRE DAME DE KERBONNE

## Circulaire Maternelle

ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020



**RENTREE DES CLASSES LE LUNDI 2 SEPTEMBRE 2019**  
**ENTRE 9 H 30 et 10 H 00**  
*L'accueil se fera dans les classes.*  
*Les listes seront affichées dans le hall de la maternelle*

### POUR LA PETITE SECTION UNIQUEMENT

Les premiers temps, les parents qui le désirent peuvent récupérer les enfants à partir de 10 h 45 (MOMENT DE LA RECREATION). La matinée sera ainsi moins longue pour les plus jeunes

Les heures de début et de fin des classes	Ouverture des portes
08 h 55 - 12 h 00	08 h 45 - 11 h 50
13 h 40 - 16 h 50	13 h 30 - 16 h 40

**A noter : la semaine des quatre jours est maintenue. Un calendrier précis des vacances vous sera remis à la rentrée.**

### GARDERIE

2 formules possibles : à chacun de trouver le tarif le plus intéressant.

- Le forfait mensuel à 29.50 €
  - Le tarif au ticket, par tranche de ½ heure, à 1.50 €  
(Tout créneau horaire entamé est dû).
- A la garderie du soir, le goûter est offert.

**Matin :** 7 h 30 - 8 h 10 → 1.50 €  
8 h 10 - 8 h 45 → 1.50 €

**Soir :** 16 h 50 - 17 h 30 → 1.50 €  
17 h 30 - 18 h 00 → 1.50 €  
18 h 00 - 18 h 30 → 1.50 €  
18 h 30 - 19 h 00 → 1.50 €

Les coupons mensuels et les tickets sont à retirer au secrétariat. Il n'y aura pas de garderie le matin du premier jour.

**C  
E  
S  
U**

Nous vous précisons que les **chèques CESU** sont acceptés pour le règlement des frais d'étude et de garderie.

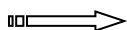
Il sera ainsi possible pour les personnes qui en sont bénéficiaires de **régler ces frais à l'avance, en une seule fois, en début d'année scolaire ou au début de l'année civile dans certains cas.**

**Il n'y aura pas de rendu de monnaie, ni de remboursement.**

Ne pas oublier d'en faire la demande auprès de l'employeur, en tenant compte des délais nécessaires.  
**Pour la rentrée de septembre prochain, il vous suffira de passer à l'accueil prendre vos forfaits, dès le mardi 20 août.**



### Rappel !



**Tout dépassement horaire après 19 h 00 entraînera une majoration du tarif.**

.../

**A noter** : le soir à partir de 16 h 50, après la classe, tous les enfants qui n'auront pas été récupérés par les parents ou une personne autorisée à venir les chercher seront automatiquement conduits à la garderie.

**Rappel** : un regroupement des garderies maternelle et primaire est mis en place à 18 h 30, heure à partir de laquelle l'accueil de tous les enfants aura lieu en garderie maternelle et l'entrée par l'accès principal des maternelles. Le portail du primaire est fermé à 18 h 30.

#### **ABSENCES :**

Toutes les absences sont à **SIGNALER LE MATIN AVANT 10 H 15**, en téléphonant au secrétariat

#### **SORTIE DES CLASSES**

Aux abords immédiats de l'école (zone en pointillés jaunes), l'arrêt des véhicules est uniquement toléré pour déposer les enfants quelques minutes. **(pas de stationnement)**.

#### **CANTINE**

***Elle fonctionnera dès le premier jour.***

Les tickets sont vendus au secrétariat - 25, rue Paul Bert, à **3.80 €** le ticket.

**Pour éviter toute confusion, il est rappelé la nécessité d'inscrire sur le ticket le nom, prénom et la classe de l'enfant.**

**Pour faciliter l'organisation du secrétariat, nous vous demandons d'acheter les tickets de cantine et de garderie le matin (dans la mesure de vos possibilités).**

**Le secrétariat est ouvert de : 08 h 00 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 45.  
et le mercredi matin de : 08 h 00 à 12 h 00.**

#### **COUT FORFAITAIRE DE LA SCOLARITE**

**Il est de 30.00 € par mois sur 10 mois :**

- rétribution scolaire
- cotisations diverses (auprès de la D.D.E.C. et divers organismes de l'enseignement catholique)
- frais divers.
- animations (théâtre, marionnettes, cinéma pédagogique) et les sorties
- adhésion en " individuelle-accident " à la Mutuelle Saint-Christophe

Tarif réduit à partir du 3<sup>ème</sup> enfant : **15.00 €**

**Une circulaire plus détaillée**, concernant l'organisation de l'Ecole, la Garderie, la Cantine, les Vacances... vous sera distribuée le jour de la rentrée.

Les parents, qui au vu de leur situation sociale peuvent bénéficier d'une subvention CCAS pour la cantine, sont invités à présenter leur avis de CAF du mois d'août au secrétariat de l'établissement.

***BONNES VACANCES A TOUS***

M. GALLIOU, Directeur et les enseignantes

#### **NOTE AUX NOUVEAUX ELEVES UNIQUEMENT :**

Afin de mieux connaître leur future école, le directeur Monsieur GALLIOU, vous propose une **visite des locaux le jeudi 29 août de 16 h 00 à 18 h 00.**

